

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PROFESSIONNELS

I. GENERALITES

La société BLANCHARD MOTOCLTURE a notamment pour activités le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes effectuées par BLANCHARD MOTOCLTURE sauf accord spécifique préalable à la commande qui pourrait être convenu entre le client et BLANCHARD MOTOCLTURE.

Sauf accord express préalable de BLANCHARD MOTOCLTURE, la passation d'une commande implique, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Les prospectus et tarifs édités par BLANCHARD MOTOCLTURE, les matériels exposés, les caractéristiques des informations données dans nos documents sont **non contractuels** et n'ont qu'une valeur indicative.

L'achat de nos produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur du contenu des présentes CGV qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières d'achat.

Tous les documents techniques (dessins, calculs, descriptifs, etc...) remis à nos clients concernant nos produits et/ou leur utilisation n'ont qu'une valeur indicative.

II. COMMANDE

La validité de nos prix ne saurait excéder un délai de 1 mois sauf stipulation contraire. Toute commande est matérialisée par un devis signé pour acceptation. En cas de modification ou résiliation de la commande par l'acquéreur, la société se réserve le droit de facturer les frais entraînés par l'exécution partielle ou totale de la commande.

La commande doit préciser la désignation et le prix unitaire des produits commandés.

Aucune commande ne sera prise en considération non accompagnée d'un bon sur papier entête commercial BLANCHARD MOTOCLTURE dûment signé et daté. Les modifications ou annulations ne seront acceptées que dans les 72 heures suivant la réception du bon de commande dûment accepté par le client. Passé ce délai, BLANCHARD MOTOCLTURE se réserve le droit de facturer les frais entraînés par l'exécution partielle ou totale de la commande.

Les affaires traitées par nos représentants, ou tout autre intermédiaire d'affaires ne nous engageant qu'après confirmation écrite de BLANCHARD MOTOCLTURE, tout en précisant que le bénéfice de la commande est strictement personnel à l'acheteur et ne pourra en aucun cas être cédé sauf accord express de BLANCHARD MOTOCLTURE.

III. PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prix s'entendent hors taxes et départ de notre site. Toutes modifications ou création de taxes fiscales ou parafiscales seront automatiquement répercutées sur les prix déjà remis au client.

Les prix définitifs sont, pour tous les produits livrables, les prix figurant sur la commande. Les paiements sont faits à l'ordre de BLANCHARD MOTOCLTURE. A défaut de convention contraire expresse, les prix s'entendent nets sans escompte, hors taxes, départ magasin, les taxes étant facturées en sus au tarif en vigueur, le cas échéant suivant les dispositions légales du pays concerné en cas d'exportation. **Le paiement est réputé effectué lorsqu'il est régularisé dans son intégralité à la date prévue sur la facture.**

Le non-paiement d'une échéance, le refus d'acceptation d'une traite, le non-respect d'une seule échéance d'un protocole ou d'un moratoire entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable la déchéance du terme pour toutes commandes exécutées et non réglées et la suspension de l'exécution et la résolution des commandes en cours.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, à titre de clause pénale sur les sommes dues et à compter de la date d'échéance non respectée, des agios. Ces pénalités seront dues de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées sur la base de 3 fois le taux légal sur le montant TTC de la facture (le taux de l'intérêt légal à prendre en compte est celui des débiteurs professionnels, ordonnance n°2014-947 du 20/08/2014).

Pour les clients professionnels, conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 en date du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € s'ajoute aux pénalités de retard. Faute de paiement par l'acheteur aux termes convenus, la vente se trouve résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable, l'assignation en résolution en tenant lieu. Les éventuels frais de rapatriement des matériels seront à la charge du débiteur. Les délais de paiement de nos produits seront librement fixés entre l'acheteur et BLANCHARD MOTOCLTURE lors de la commande.

Il est toutefois rappelé que le délai convenu pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

IV. LIVRAISON, ENLEVEMENT ET TRANSFERT DES RISQUES

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Aucun retard ne saurait entraîner une quelconque pénalité ni la résiliation de la vente au profit de l'acheteur. Tous nos matériels, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, à qui il appartient donc de prendre les mesures nécessaires pour assurer les marchandises.

Le lieu de livraison indiqué au moment de la commande doit être accessible et y rester. En cas de non-conformité et contestation sur la qualité de nos produits, l'acheteur ou son mandataire sera tenu d'indiquer tout désordre sur le bon de livraison. Il en avisera de même BLANCHARD MOTOCLTURE par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 72 heures après la réception de nos matériels.

Passé ce délai, le client sera réputé avoir accepté expressément les produits, en l'état et toute réclamation sera déclarée irrecevable, nonobstant l'éventuelle existence de réserve, sur le bon de livraison ou de réception, l'état des produits devant être impérativement vérifié à la livraison.

Les réserves afférentes aux manquants et/ou avaries liés au transport de nos matériels devront être reportées sur le bon de livraison et confirmées au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception avec copie par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur adressée dans les 3 jours à compter de la livraison des produits à peine de forclusion. L'acheteur supporte dès la livraison tous les risques des produits vendus sous réserve de propriété.

Il s'engage, en conséquence, **à souscrire à ses frais tout contrat d'assurance les garantissant, et couvrant les risques de destruction, perte ou vol de nos matériels jusqu'au paiement intégral de leur prix.** L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur le ou les matériels vendus, par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Dès qu'il en aura connaissance, il devra aviser BLANCHARD MOTOCLTURE pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

V. GARANTIES - RESPONSABILITES - FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Nos matériels neufs sont vendus sous le bénéfice de la garantie constructeur. Pour les matériels d'occasion, ceux-ci ne sont couverts par aucune garantie et livrés en l'état, sauf dérogation expresse mentionnée sur le bon de commande et confirmée par BLANCHARD MOTOCLTURE. En outre, la garantie accordée ne couvrira que le remplacement des pièces détachées nécessaires à la remise en état du matériel livré, ainsi qu'à la main d'œuvre nécessaire à la remise en état, à l'exception de tout consommable, tel que lubrifiant, joint, etc....

Sont exclus de notre garantie, les dommages entre autres énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences, savoir: les détériorations ou désordres résultant du vieillissement, usure normale, d'une mauvaise utilisation, de modifications ou toute autre intervention sans accord préalable de BLANCHARD MOTOCLTURE. Il sera de même précisé que sont exclus de notre garantie, des défauts dus notamment à un stockage défectueux (humidité, surchauffage, manque de ventilation des locaux, etc...), à une manipulation non conforme aux règles de l'art.

Certains de nos matériels tels que presses à fruits, remorques routières etc...ont des éléments en bois, en métaux, etc...

Compte tenu de la nature de nos matériels, nous ne pourrions être tenus pour responsables d'éventuelles déformations, retrait de bois ou gachissement, oxydation, etc... résultant entre autres d'un défaut d'entretien, et notamment en l'absence de nettoyage suite à une utilisation en milieu agressif (contact avec du sel de déneigement, ...).

Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure nous dégageant de toute responsabilité, de tout dommage et intérêt, entre autres les grèves totales ou partielles, les lock-out, les interruptions de transport, le manque de matière première ou d'énergie, les accidents d'outillage survenus chez nous ou chez nos fournisseurs. En cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de notre volonté qui aurait pour effet de déséquilibrer gravement l'économie contractuelle, nous pourrions opter, à notre gré, pour l'une des deux solutions suivantes, soit pour la suspension de l'exécution du contrat, soit pour sa résiliation, l'une et l'autre sans indemnité.

VI. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le ou les produits vendus par BLANCHARD MOTOCLTURE demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. La vente de matériels résultant d'une commande d'une ou plusieurs unités est établie sous la forme de vente à terme en portant le transfert de propriété lors du paiement du solde de l'ensemble de ladite commande, y compris en cas de livraison et de paiement partiel. Faute de paiement par l'acheteur aux termes convenus, la vente se trouve résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable.

VII. LITIGES

Toutes questions relatives aux présentes conditions générales ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent seront exclusivement soumises par la loi française. En cas de litige, BLANCHARD MOTOCLTURE accueillera avec attention les réclamations de ses clients spéculant sur leur bonne foi, conformément à l'esprit qu'elle entretient depuis toujours. **La recherche d'une solution amiable sera privilégiée.**

Pour les clients professionnels ayant la qualité de commerçants, en cas de contestation relative à l'exécution d'une commande ou à l'interprétation des présentes CGV, seul le **TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS sera compétent**, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, quelle que soit sa nationalité.

Le client déclare avoir lu et expressément accepté l'intégralité des présentes CGV, dont la **clause de réserve de propriété**.

Date Signature Tampon